



DECEMBRE 2019

**LES DONNÉES D'ACTIVITE 2018  
DES CONSEILLERS EN  
INVESTISSEMENTS FINANCIERS**

[amf-france.org](http://amf-france.org)

## INTRODUCTION

Les grands thèmes traités dans ce document sont les suivants :

1. Panorama d'ensemble
2. Les spécificités des acteurs par métier

### Source

Dans le cadre du suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les CIF. Ces fiches contiennent des informations quantitatives et qualitatives qui font l'objet d'une synthèse annuelle. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie par les déclarants, certaines inexactitudes peuvent subsister.

## 1. PANORAMA D'ENSEMBLE

### 1.1. CONSTATS D'ENSEMBLE

Les constats de la présente étude sont établis à partir des **4 692** Fiches de Renseignements Annuels des conseillers en investissements financiers (FRA CIF) retournées à l'AMF en 2019, ce qui correspond à un taux de réponse de 95% de la population en activité. L'étude porte sur les données d'activité 2018 de ces acteurs et sur des comparaisons avec les éléments analogues collectés au cours de l'année précédente.

En préambule, il convient de rappeler que les cabinets CIF sont généralement des acteurs multi-statuts. L'activité du cabinet peut relever de la réglementation CIF tout comme elle peut relever des autres statuts et/ou habilitations dont il dispose (en particulier l'intermédiation en assurance, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement ou la carte T de transaction immobilière).

La réglementation CIF couvre les prestations visées à l'article L. 541-1 du code monétaire et financier soit le conseil en investissement<sup>1</sup> portant sur les instruments financiers<sup>2</sup>, le conseil portant sur la fourniture de services d'investissement, le conseil portant sur la réalisation d'opérations sur biens divers ainsi que les autres activités de conseil en gestion de patrimoine, non régulées par ailleurs, qui seraient exercées par les CIF.

Ainsi, dans le cadre de la présente étude, il sera fait référence au chiffre d'affaires total des cabinets pour désigner la totalité de leur activité (« CA toutes activités»), mais également à la part du chiffre d'affaires relevant de la réglementation CIF (CA CIF), telle que déclarée par les acteurs<sup>3</sup>.

#### Contexte spécifique

Dans le cadre des précisions apportées par la position de l'AMF DOC-2018-03<sup>4</sup> sur les activités de conseil en haut de bilan, de nombreux CIF qui exerçaient le conseil en haut de bilan ont décidé de renoncer au statut de CIF, en particulier un nombre significatif d'adhérents<sup>5</sup> de l'ACIFTE, qui a, par la suite, sollicité le retrait de son agrément en tant qu'association professionnelle de CIF. Le Collège de l'AMF a procédé au retrait de cet agrément lors de sa séance du 24 juillet 2018.

#### Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF

Les répondants ont déclaré un chiffre d'affaires total de **2,8 milliards d'euros**, au sein duquel **669 M€** ont été déclarés au titre de l'activité CIF (soit **24 %** de l'activité). Ce chiffre d'affaires CIF est en baisse par rapport aux données de l'année précédente au cours de laquelle les 4 641 cabinets ayant retourné leur FRA avaient collectivement déclaré un chiffre d'affaires total de 2,6 milliards d'euros, dont 718 M€ pour l'activité CIF (soit 27% de l'activité).

L'évolution de l'activité déclarée par les CIF depuis la première collecte des données d'activité en 2015 a été la suivante :

---

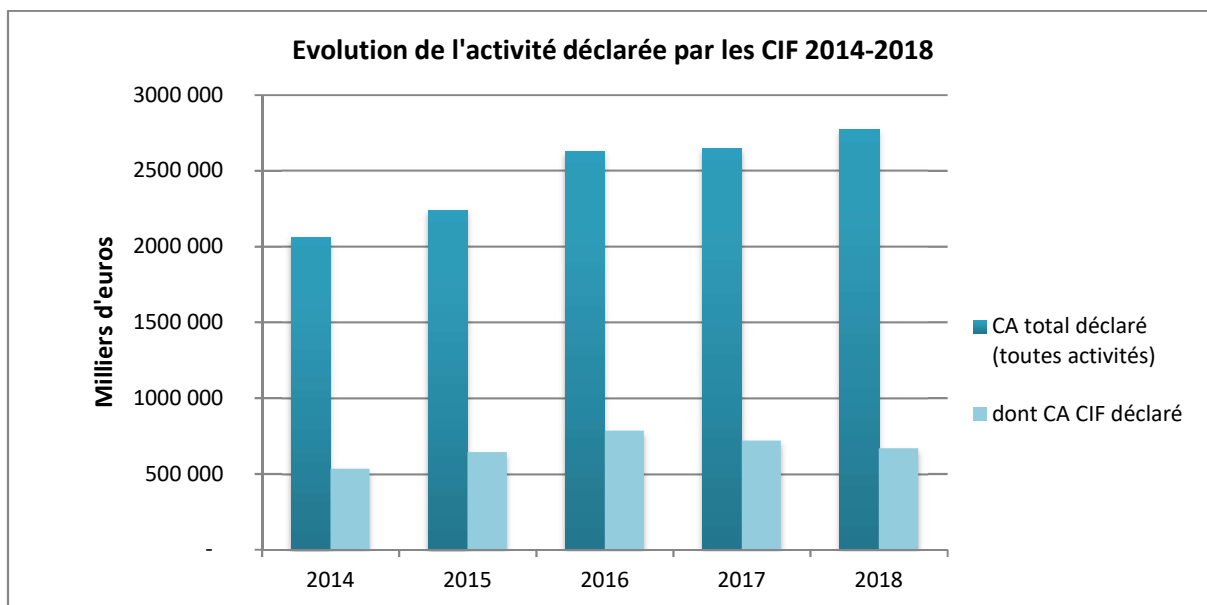
<sup>1</sup> Le conseil en investissement est défini comme le fait de fournir des recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande, soit à l'initiative de l'entreprise qui fournit le conseil, concernant une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers (article D. 321-1 du code monétaire et financier).

<sup>2</sup> Actions, obligations, parts ou actions d'OPC (OPCVM, FCPR, FIP, SCPI,...), contrats financiers (options, futures, swaps, CFD, ...).

<sup>3</sup> Le CA CIF correspond à l'estimation faite par les acteurs de la part de leur activité relevant du périmètre des prestations soumises à la réglementation CIF.

<sup>4</sup> Position DOC-2018-03 « Placement non garanti, conseil en investissement et conseil aux entreprises en matière de structure de capital, de stratégie industrielle, de fusions et de rachat d'entreprises » publiée le 14 mars 2018. L'AMF précise au sein de cette Position dans quelle mesure et à quelles conditions les activités désignées sous le terme générique de "conseil en haut de bilan" relèvent du service connexe n° 3 de l'article L. 321-2 du code monétaire et financier et peuvent être exercées sans agrément, ni statut professionnel particulier.

<sup>5</sup> Seuls 86 adhérents de l'ACIFTE ont maintenu leur statut de CIF et ont rejoint pour 84 d'entre eux la CNCIF.



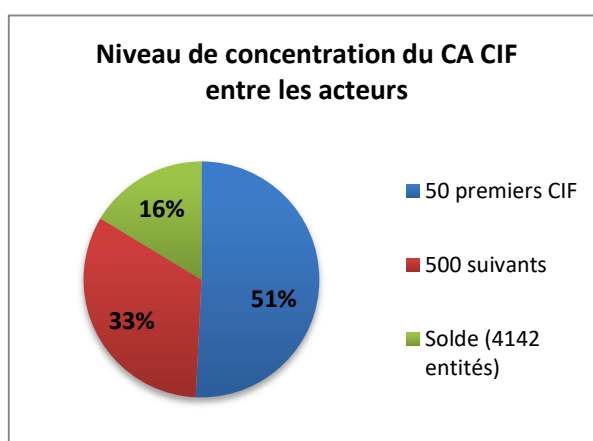
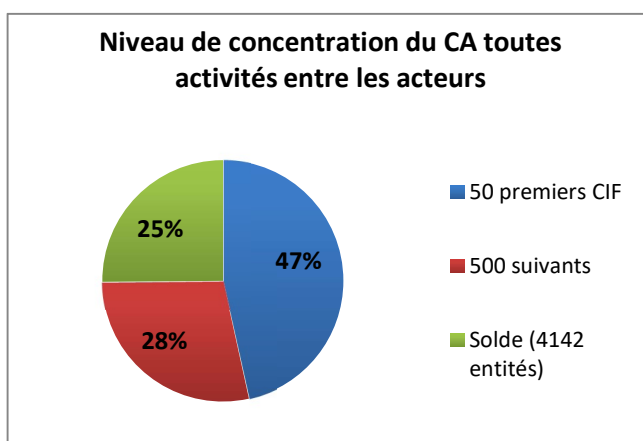
Les données statistiques sur la dernière période ont été les suivantes :

(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Exercices comptables</b>						
<b>TOTAL</b>	2 648 502	2 774 609	718 582	668 965	27%	24%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	571	595	157	144	27%	24%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	145	145	18	15	13%	11%

Le chiffre d'affaires moyen des acteurs a légèrement progressé, de 571 K€ en 2017 à 595 K€ en 2018 (+4%) pour ce qui concerne l'ensemble de l'activité des cabinets. Par contre, concernant la part du chiffre d'affaires relevant de l'activité de CIF sur cette même période, sa moyenne a baissé de 157 K€ en 2017 à 144 K€ en 2018 tout comme sa médiane passant de 18,5k à 15,6k ce qui peut être expliqué par les démissions de conseillers en haut de bilan dont certains avaient pour pratique de déclarer 100% de leur activité en CIF.

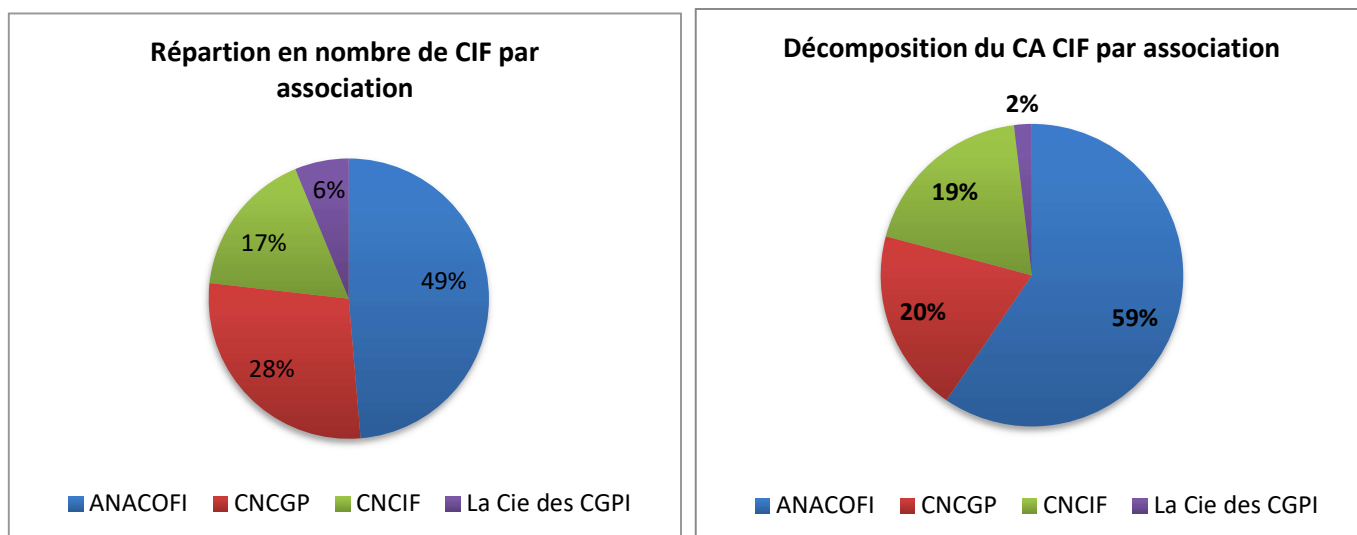
#### □ Forte concentration de l'activité au sein des premiers acteurs

L'activité est fortement concentrée au sein des premiers acteurs, soit les 50 premiers et 500 suivants.



## □ Répartition par association professionnelle de CIF

Toute entité CIF doit adhérer à une association professionnelle agréée par l'AMF. Cette association est chargée de la représentation collective et de la défense des droits et intérêts de ses membres ainsi que de missions de suivi et de régulation de ces acteurs.



## □ Les effectifs

- Les effectifs déclarés par les cabinets sont en baisse par rapport à l'exercice précédent compte tenu du départ d'acteurs significatifs du conseil en haut de bilan (sans entrée significative). Ils s'élèvent à 14 147 personnes (- 1 050 personnes). L'effectif moyen par cabinet a légèrement baissé à 3 personnes par cabinet (3,3 en 2017).
- Parmi ces effectifs, le nombre de dirigeants et de « salariés CIF »<sup>6</sup> s'élève à 7 035 personnes (6 768 en 2017). Pour rappel, ces derniers sont soumis à des conditions d'accès à la profession<sup>7</sup> ainsi qu'une obligation de formation continue sur la réglementation CIF<sup>8</sup>. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les personnes souhaitant exercer l'activité de CIF devront passer l'examen certifié AMF afin de justifier de connaissances minimales.

### 1.2. LES METIERS EXERCÉS

- Les informations recueillies des acteurs<sup>9</sup>, en particulier leur positionnement en termes de métier, ont permis de les regrouper par famille de métiers suivant que l'activité principale du cabinet est le conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP ») ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion (« CIF Conseils aux institutionnels et SGP »).

<sup>6</sup> Il s'agit des salariés fournissant des prestations de conseil en investissements.

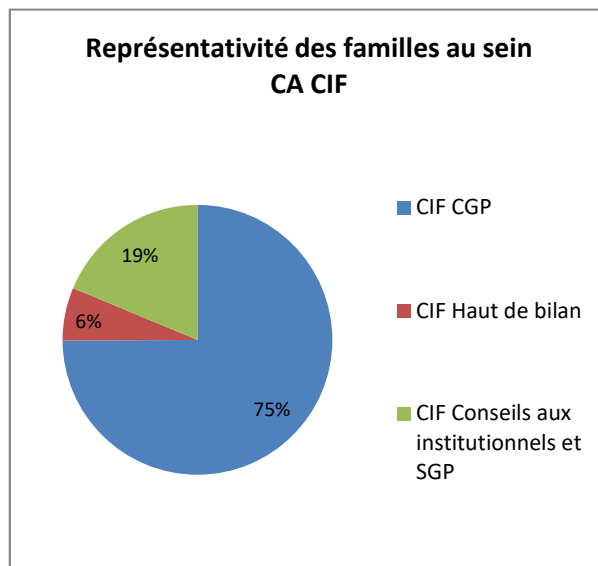
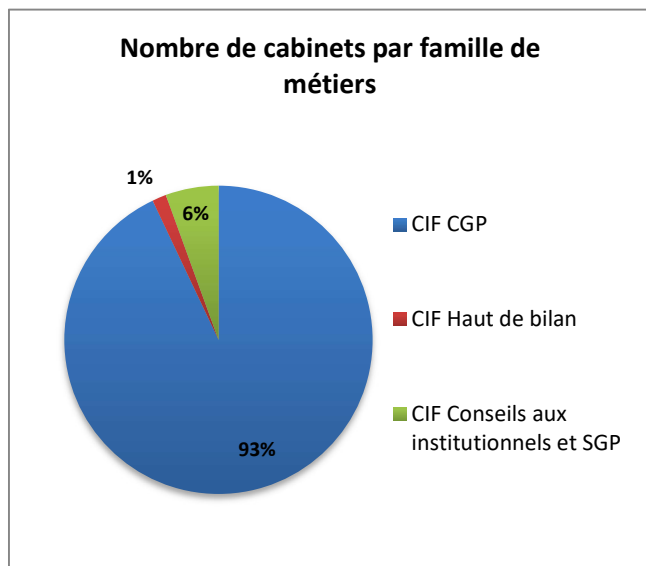
<sup>7</sup> Les conditions d'accès sont vérifiées par l'ORIAS pour les dirigeants et par les cabinets eux-mêmes pour les salariés.

<sup>8</sup> L'obligation de formation continue est assurée par les associations professionnelles CIF.

<sup>9</sup> Les acteurs ont été amenés à se positionner selon leur appréciation de la catégorie de métier la plus pertinente à laquelle chacun estimait appartenir. Ils ont, en outre, présenté les grandes lignes de leur activité.

➤ Par ailleurs, il a été observé que, même si des clarifications ont été apportées dans le cadre de la Position DOC-2018-03 relative à l'activité de conseil en haut de bilan pour indiquer dans quelle mesure celle-ci ne relevait pas des activités des CIF, 69 acteurs spécifiques du conseil en haut de bilan figurent dans le panel des répondants, parmi lesquels seuls 47 sont toujours inscrits au registre de l'Orias fin septembre 2019 (en comparaison, en 2016, 380 acteurs s'étaient déclarés « CIF Haut de bilan »).

➤ Répartition par métier des acteurs



## 2. LES SPECIFICITES DES ACTEURS PAR METIER

### 2.1. LES CIF CGP

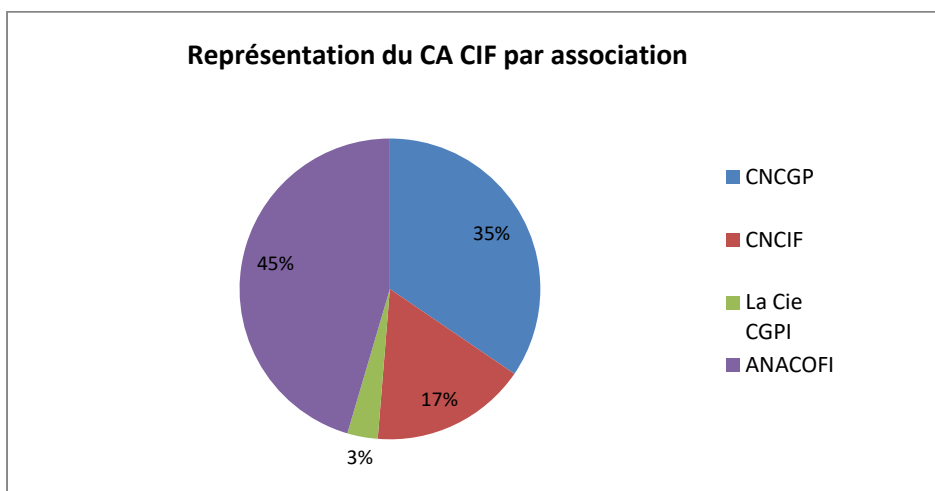
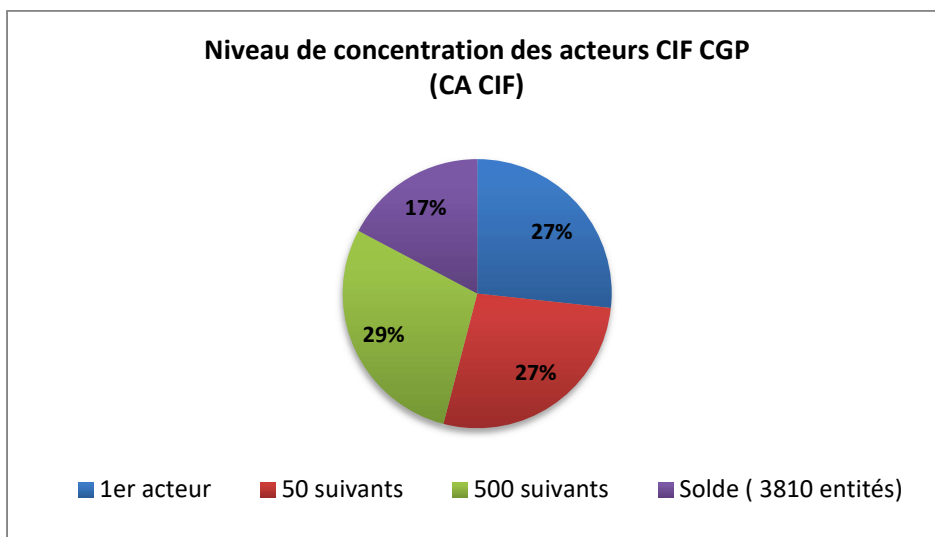
Cette catégorie regroupe les cabinets exerçant une activité globale de conseil en gestion de patrimoine. Au titre de la présente campagne, **4 362** cabinets se sont déclarés CIF CGP (4 295 lors de l'exercice précédent).

#### □ Niveau d'activité des acteurs et représentation de l'activité CIF CGP

(en K€)	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Exercices comptables</b>						
<b>TOTAL</b>	1 904 226	2 005 629	533 432	501 112	28%	25%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	444	463	126	117	28%	25%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	141	141	18	15	13%	11%

## □ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle

Comme pour l'ensemble de la population, l'activité des CIF CGP est concentrée au sein des premiers acteurs, le premier acteur représentant à lui seul 27% du CA CIF des CGP.



De même en matière d'encours conseillés dont le montant total déclaré par les CIF CGP s'élève à **46 Md€**, les 30 premiers acteurs représentent 61% de ces encours au sein desquels le premier acteur représente 40 %.

## □ Structure de rémunération

La rémunération des CIF CGP est principalement constituée de rétrocessions de droits d'entrée et de frais de gestion annuels qui représentent respectivement **58%** et **30%** du CA CIF total déclaré, le solde étant constitué d'honoraires facturés aux clients. 5% des CIF CGP ne sont pas rémunérés par le biais de rétrocessions (soit 200 CIF CGP), ce qui signifie qu'au maximum 5% des CIF pourraient être qualifiés de CIF indépendant au sens de MIF II.

Par ailleurs, les acteurs ont déclaré au total une collecte de **9,8 Md€** et un encours suivi à la clôture de l'exercice 2018 de 46 Md€ comme indiqué ci-avant.

Ainsi, à partir de ces données, les taux de rétrocessions moyens reconstitués s'élèvent pour les droits d'entrée à 3% et les frais de gestion à 0,32% (respectivement 4% et 0,34% l'exercice précédent).

## □ Ecosystème des acteurs

### - Apporteurs d'affaires

Au total 604 CIF ont déclaré faire appel à des démarcheurs/apporteurs d'affaires qui ont représenté des effectifs de 4 162 personnes.

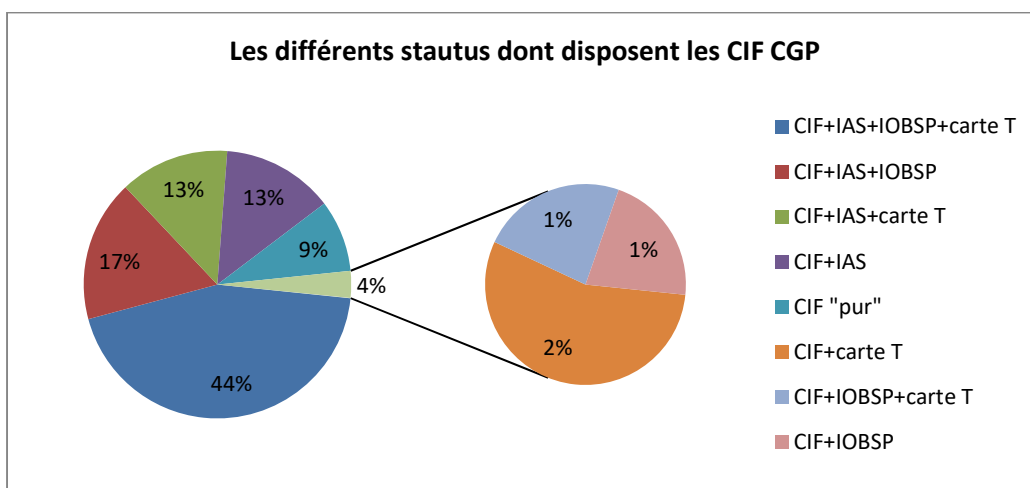
### - Réseaux et groupements

Les CIF CGP peuvent faire le choix d'adhérer à un réseau commercial ou de s'unir à un groupement en vue de mutualisation de services et/ou partage d'expériences.

Au total 1 223 cabinets ont indiqué appartenir à un réseau ou un groupement, soit 28% des CIF CGP.

## □ Autres statuts des CIF CGP

Généralistes du conseil en gestion de patrimoine, 91 % de ces cabinets CIF CGP ont déclaré disposer d'autres statuts soit : intermédiaire en assurance (IAS), intermédiaire en opérations de banque et service de paiement (IOBSP), statuts enregistrés à l'ORIAS ou disposer de la carte de transaction immobilière (carte T).



De plus, 45% des CIF ont également déclaré être titulaires de la compétence juridique appropriée (CJA) soit 1 962 cabinets.

## □ Réalisation de l'activité de conseil

Concernant leur activité CIF, les CIF CGP ont déclaré avoir fourni les prestations suivantes :

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir fourni ces services	% des CIF CGP	Rappel exercice 2016
Conseil sur instruments financiers	2 519	61%	60%
Conseil sur services d'investissements	757	18%	19%
Conseil sur les « autres produits de placements »	820	20%	21%

Concernant l'offre de **produits et de services**, les acteurs ont mentionné :

- Disposer en moyenne **7** partenariats avec des fournisseurs d'instruments financiers et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **10,4** instruments financiers différents (respectivement 7 et 11,9 en 2017),



- Disposer en moyenne de **2,1** partenariats avec des fournisseurs de services d'investissements et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **2,2** services d'investissements différents (respectivement 2,3 et 2,4 en 2017),
- Disposer en moyenne de **1,5** partenariat avec des fournisseurs « d'autres placements financiers » (c'est-à-dire autres que des instruments financiers tels que les biens divers) et avoir conseillé en moyenne sur l'exercice **2** « autres placements financiers » différents (respectivement 1,6 et 2,5 en 2017).

### *Instruments financiers traités*

	Nombre de cabinets ayant déclaré avoir conseillé ces produits	% des CIF CGP	Rappel 2017
Actions	1 334	31%	33%
Actions Etrangers	281	7%	6%
Titres de créances	1 104	26%	26%
Titres de créances Etrangers	309	7%	7%
Parts ou actions OPC	3 017	70%	71%
Parts ou actions d'OPC Etrangers	921	21%	21%
Contrat financiers	135	3%	4%
Contrat financiers Etrangers	35	1%	1%

## 2.2. LES CIF CONSEILS AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET SOCIÉTÉS DE GESTION

Cette catégorie regroupe les CIF qui accompagnent les investisseurs institutionnels (fondations, caisses de retraite, compagnies d'assurance ...) dans le suivi de leurs investissements (audit, appels d'offres, recommandations, ...) mais également ceux qui interviennent exclusivement auprès de sociétés de gestion ou de fonds en matière de recommandations d'investissement ou encore les acteurs en charge de conseiller d'autres intermédiaires financiers (par exemple plateforme B to B en matière de produits structurées).

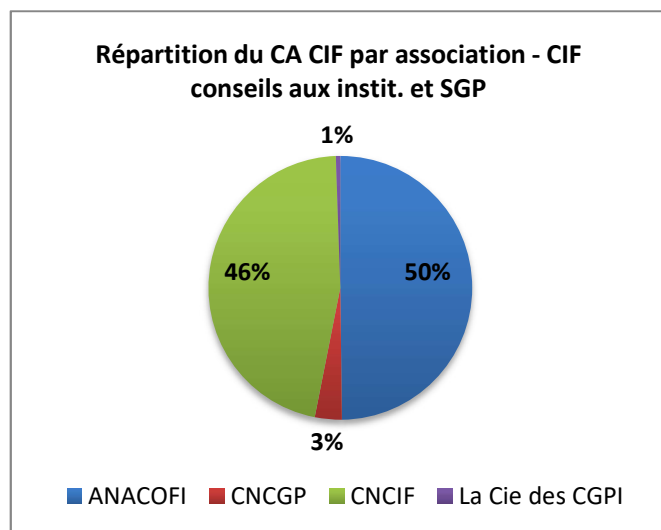
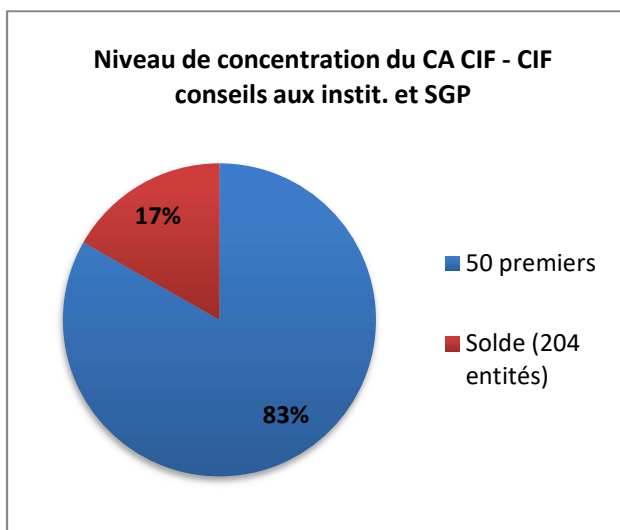
Au titre de la présente campagne, **260** acteurs sont déclarés comme CIF Conseils aux institutionnels et SGP (267 lors de l'exercice précédent).

<i>(en K€)</i>	CA déclaré par les cabinets (toutes activités)		dont CA CIF déclaré		CA CIF %	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
<b>Exercices comptables</b>						
<b>TOTAL</b>	634 825	646 849	128 069	125 297	20%	19%
<b>Moyenne du CA des cabinets</b>	2 378	2 497	496	485 648	21%	19%
<b>Médiane du CA des cabinets</b>	177	223	63	74	36%	33%

### Niveau d'activité des acteurs

Le CA toutes activités a légèrement progressé cette année pour les CIF Conseils aux institutionnels et SGP (+12 M€, soit +1,9%). L'activité CIF a, quant à elle légèrement diminué (-3 M€, soit -2,1%).

□ Concentration de l'activité par acteur et association professionnelle



□ Structure de rémunération

La structure de rémunération de ces acteurs est majoritairement sous forme d'honoraires (61%), le solde étant constitué de rétrocessions de commissions (39%), étant rappelé que ces deux types de rémunérations ne sont pas toujours cumulativement présentes chez ces acteurs puisque 102 d'entre eux indiquent ne percevoir que des honoraires.

□ Autres statuts des CIF Conseils aux institutionnels et SGP

